

## Communiqué de presse

comparis.ch sur le moment idéal pour trouver un logement

# Loyers aux dates de déménagement : jusqu'à 250 francs de moins par mois

**Les dates régulières de déménagement pour les logements en location – complètement dépassées ou encore d'actualité ? Une analyse du comparateur sur Internet comparis.ch révèle qu'aux dates régulières de déménagement usuelles d'une localité, l'offre de logements est nettement plus importante et que les loyers mensuels moyens sont jusqu'à 250 francs inférieurs à ceux pratiqués le reste de l'année.**

Zurich, le 15 mars 2016 – Un locataire qui souhaite quitter son appartement et résilier doit avant tout observer les dates fixées dans le bail. S'il n'en est fait aucune mention, ce sont alors les dates régulières de résiliation de la localité qui prévalent, et celles-ci diffèrent d'un canton à l'autre. Dans la plupart des cas, au moins l'une de ces trois dates s'applique : 31 mars, 30 juin ou 30 septembre. Afin d'identifier le poids avec lequel ces dates pèsent sur le marché locatif, [comparis.ch](http://comparis.ch) a analysé l'offre de son [Espace immobilier](#). Celui-ci regroupe toutes les publications des 17 plus grands portails immobiliers de Suisse. Pour la période allant de début 2013 à fin 2015, l'analyse a porté sur plus de 800 000 annonces, publiées dans l'espace immobilier de [comparis.ch](http://comparis.ch), et indiquant une disponibilité au 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet ou au 1<sup>er</sup> octobre.

### Offre locative la plus vaste aux dates de déménagement

L'analyse révèle que le nombre de logements indiquant une disponibilité aux dates régulières de déménagement était en moyenne 23 fois supérieur à celui d'autres jours. Entre 2013 et 2015, 7,2 % des logements étaient disponibles au 1<sup>er</sup> octobre, date talonnée par celle du 1<sup>er</sup> avril qui remporte 7 % et devançant le 1<sup>er</sup> juillet, avec 6,4 %. Sur la période examinée, on a même pu observer un renforcement continu de la tendance à la mise en location de logements à ces dates-là. « Cela montre très clairement que les dates habituelles de déménagement ne sont en aucun cas quelque chose de dépassé. Bien souvent, les bailleurs les respectent lors de la mise en location de logements », constate Michael Kohlas, expert immobilier de [comparis.ch](http://comparis.ch).

Les dates de déménagement se démarquent le plus nettement dans les cantons de Zurich et d'Argovie. Dans le canton de Zurich, les mises en location les plus nombreuses concernaient une entrée au 1<sup>er</sup> octobre, soit en tout 10 % de l'ensemble des annonces publiées entre 2013 et 2015. Le 1<sup>er</sup> avril, deuxième grand rendez-vous du déménagement zurichois a, quant à lui, rassemblé 9,8 % des logements mis en location. En ce qui concerne le canton d'Argovie également, dans lequel les trois dates sont pertinentes, on constate que, proportionnellement, la plupart des logements ont été mis en location au 1<sup>er</sup> avril avec 11,5 %, suivi du 1<sup>er</sup> octobre et du 1<sup>er</sup> juillet avec, respectivement, 11 % et 9,4 %.

### **Loyers les plus faibles aux dates de déménagement**

L'offre locative est non seulement plus importante, mais les loyers mensuels moyens peuvent, en plus, être jusqu'à 250 francs inférieurs aux dates régulières de déménagement. On réalise les économies les plus importantes en déménageant au 1<sup>er</sup> octobre (250 francs/mois). Le 1<sup>er</sup> avril, on abaissera encore son loyer de 219 francs en moyenne tandis qu'un déménagement au 1<sup>er</sup> juillet ne se traduira plus que par 163 francs d'économies mensuelles. « Avec un niveau actuel des loyers particulièrement élevé, s'intéresser aux dates régulières de déménagement telles qu'elles sont pratiquées dans la localité peut avoir des répercussions financières positives », déclare Michael Kohlas.

### **Pour plus d'informations :**

Nina Spielhofer  
Porte-parole Immobilier & Maison  
Téléphone : 044 360 34 00  
Courriel : [media@comparis.ch](mailto:media@comparis.ch)  
[www.comparis.ch](http://www.comparis.ch)